

## ATTESTATION D'AFFILIATION

Validité du 01/01/2024 au 31/12/2024

Je soussigné, Monsieur Jérémy LAVERGNE, agissant en qualité de président de l'Association Nationale des Premiers Secours - A.N.P.S., atteste que l'Association :

**UDPS 68**

**Union Départementale des Premiers Secours du Haut-Rhin**

est affiliée à l'A.N.P.S. conformément au chapitre II de l'arrêté du 8 juillet 1992.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VIROFLAY le, 30/05/2024

Le Président de l'A.N.P.S.  
**Mr Jérémy LAVERGNE**

A.N.P.S. - Association Nationale des Premiers Secours  
213 rue des Pyrénées - 75020 PARIS  
n° SIRET : 431 701 028 00034 - APE : 8559 A  
Tél : 0.811.384.834 - Fax : 09.70.06.46.14  
contact@anps.fr - www.anps.fr

